

## **COMMUNE D'ARDOIX**

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019 A 20 H</b></p>
---

### **- APPROBATION DU REGLEMENT DE SORTIE DES COMMUNES D'ARDOIX ET QUINTENAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2018.**

Sylvie BONNET rappelle aux conseillers qu'une délibération a été validée en date du 17 décembre 2018 pour l'approbation du règlement de sortie des communes d'ARDOIX et QUINTENAS de la communauté de communes du Val d'Ay.

Il convient de préciser que la zone de Munas est immédiatement transférée à Annonay Rhône Agglo et non aux communes.

Le conseil municipal accepte et délibère à cet effet.

### **- COLLECTE ORDURES MENAGERES : IMPLANTATION CONTENEURS SEMI-ENTERRES**

Les îlots seront implantés aux lieux-dits suivants :

- Chamas avec un conteneur semi-enterré,
- Aux Matrons avec deux conteneurs semi-enterrés,
- A Cormes avec un conteneur semi-enterré,
- Au Centre du village Est (Place de la courtine) avec deux conteneurs semi-enterrés,
- Au Centre du village Ouest (Rue de la Libération, sous le dépôt communal) avec deux conteneurs semi-enterrés.

Trois colonnes de tri sont prévues sur chaque îlot.

Les deux conteneurs existants pour les vêtements seront positionnés au village et à Cormes.

Les travaux (pris en charge par l'agglo) sont prévus pour le mois d'avril. Au préalable, une réunion publique devrait avoir lieu début mars pour présenter les différents lieux de collecte à la population d'ARDOIX.

### **- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS ACQUISITION DE FONCIER ET AMENAGEMENTS**

L'aménagement sécuritaire du hameau de Chamas nécessite d'acquérir des parcelles de terrain au lieu-dit La Plaine. Le conseil municipal accepte.

### **- SYSTEME DE VIDEO PROTECTION DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation de vidéo protection et indique qu'il serait opportun de demander des aides tout en sachant que cette démarche n'imposera pas d'obligation de réalisation.

Les conseillers ont des avis partagés sur l'efficacité des caméras face aux détériorations dont la commune a fait l'objet ces dernières années.

Le conseil municipal décide, à la majorité, de demander des subventions auprès de l'Etat et de la Région.

Le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 58.616,80 € HT.

**- INSTALLATION D'UN CABINET INFIRMIER**

Sylvie BONNET rappelle le projet d'installation d'un cabinet infirmier pour le 1<sup>er</sup> avril 2019 dans l'ex.local de l'orthophoniste Laura LHOUSSAINE avec l'aval de l'Agence Régionale de Santé. Les deux infirmiers assureront une permanence d'une heure sans rendez-vous les matins du lundi au samedi.

**PROJET D'INSTALLATION D'UN INTERNE OU SECOND MEDECIN**

Catherine DESFONDS, Eliane GARNIER, Eliane LESTRAS et Monique TROUSSEL donnent un compte-rendu de leur entretien avec l'Agence Régionale de la Santé. L'objectif de cette rencontre était d'étudier les possibilités d'installation d'un deuxième médecin ou interne car le Docteur Elodie LAGARDE PARODI a de plus en plus de travail et un emploi du temps bien complet.

**- AGRANDISSEMENT LOCAL COMMUNAL AU LIEU DIT LES AUCHES –  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le permis de construire a été déposé. Les conseillers font part de leurs remarques sur cette construction et après concertation décident de solliciter les différents financeurs pour obtenir des aides.

L'estimation est de 139.200 € H.T.

**- AMENAGEMENT LOCAL BOULES, REHABILITATION DES SANITAIRES  
EXISTANTS ET CREATION D'UNE BUVETTE OUVERTE – PLACE DU CHAMP  
DE LA LIBERTE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Antoine GACHES présente le permis de construire.

Le projet consiste à aménager le local existant et créer des extensions dont les travaux se décomposent en 3 parties :

- Création d'un local boules
- Réhabilitation des sanitaires existants et extension
- Création d'une buvette ouverte

En fonction des aides obtenues, les travaux pourraient se réaliser en plusieurs tranches avec une priorité pour la buvette.

Le conseil municipal décide de solliciter les financeurs susceptibles d'apporter une aide.

L'estimation est de 123.120 € HT.

**- VOIRIE**

**PARKING**

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, il avait été évoqué la possibilité d'acquérir des parcelles au lieu-dit « Thoué » afin de créer un parking dans ce lieu où il manque de places de stationnement.

Une proposition d'achat sera faite auprès des propriétaires.